

Présentation

L'épreuve écrite de « composition sur un sujet d'ordre général » aux concours administratifs de catégories A et B – de même qu'à l'entrée des grandes écoles – est déterminante car elle est souvent très sélective. Cet ouvrage a une double ambition : répondre aux nombreuses questions que les candidats se posent sur la composition et leur proposer une méthode rigoureuse pour les aider à en assimiler les règles. En effet, qu'elle se nomme **composition sur un sujet d'ordre général** ou **dissertation**, l'épreuve écrite de culture générale cesse d'être impressionnante dès lors qu'on en connaît les présupposés et qu'on en maîtrise les règles.

Comment utiliser cet ouvrage ?

La première partie, intitulée « Savoirs et méthodes », expose ce que vous devez **savoir** et **savoir faire** pour réussir une composition sur un sujet d'ordre général. La seconde partie présente, en les commentant, trois compositions rédigées conformément aux principes et aux règles exposés dans la première partie.

- La **première partie** est organisée en six chapitres proposant les « clés » de la composition : d'abord ce qu'il faut entendre par « sujet d'ordre général » et par « composition » (ou « dissertation »), puis la méthode à mettre en œuvre pour analyser un sujet, comprendre la problématique qu'il contient, construire un plan et enfin rédiger. Dans chacun des chapitres sont proposés plusieurs exercices d'application ainsi que leur corrigé.
- Dans la **seconde partie**, vous trouverez trois compositions rédigées dont les sujets sont conformes au nouvel esprit de l'épreuve (le premier sujet traité est celui du concours externe d'accès aux instituts régionaux d'administration – IRA – de février 2014). Ces sujets relèvent pleinement de la culture générale dont ont besoin les fonctionnaires des différentes fonctions publiques pour bien appréhender les tenants et aboutissants de leur action professionnelle.

Si nous vous conseillons de lire la partie I dans l'ordre des chapitres, nous vous recommandons également d'avoir une **lecture dynamique** de l'ouvrage. Aussi, n'hésitez pas :

- à vous reporter régulièrement aux trois compositions rédigées de la partie II pour mieux confronter la théorie et la pratique, les conseils et leur mise en œuvre;
- à faire les exercices proposés dans chacun des six chapitres de la partie I et à lire attentivement les corrigés proposés. Ceux-ci, comme les trois compositions, complètent et éclairent l'exposé théorique.

Que faut-il entendre par « savoirs et méthodes » ?

► Les « savoirs » à maîtriser sont, pour l'essentiel, exposés dans les deux premiers chapitres.

– Le premier chapitre fait le point sur la « professionnalisation » des concours administratifs : avec l'arrêté du 27 juillet 2012 définissant la première épreuve écrite du concours externe d'entrée aux IRA (« *Une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique...* ») et le décret du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des attachés territoriaux (pour ne citer que ces deux concours), des modifications importantes ont été apportées à l'esprit même de l'ancienne épreuve de culture générale. Tout en définissant les fondements et les contours de la culture du futur fonctionnaire, ce chapitre montre que les sujets d'ordre général conduisent nécessairement à parler de la place et du rôle de l'État comme de ceux des autres pouvoirs publics.

– Le deuxième chapitre, centré sur les enjeux de la composition et les attentes du correcteur, expose ce qu'est la copie « idéale » : pour réussir une composition, il ne suffit pas d'être cultivé, encore faut-il avoir bien compris ce qu'on attend du candidat.

► Les « savoir-faire » propres à la composition sont présentés dans les chapitres 3 à 6.

– Les chapitres 3 et 4 donnent les moyens non seulement de bien **lire le sujet** proposé (se tromper de sujet et de problématique est toujours rédhibitoire) mais aussi de **le traiter** dans toutes ses dimensions.

– Les chapitres 5 et 6, enfin, révèlent les **grands principes de composition** qui permettent de construire rapidement un plan adapté à la problématique et les règles simples présidant à la rédaction de l'**introduction** et de la **conclusion**.

Comme la composition elle-même, cet ouvrage s'efforce d'être **bref et précis**. Par sa concision, il nous semble adapté à notre époque, exigeante et pressée.

PARTIE I

SAVOIRS

ET MÉTHODES

CHAPITRE 1

Un sujet d'ordre général

I. Qu'est-ce qu'un sujet d'ordre général ?

La notion de sujet général introduit un élément d'ambiguïté qu'il convient de clarifier. D'abord, il faut rappeler qu'un sujet d'ordre général n'est pas un sujet technique relevant d'un seul champ disciplinaire, cloisonné et matérialisé par un programme énonçant les matières de façon exhaustive (droit, histoire, économie, etc.). Les thèmes proposés à la réflexion relèvent d'une très grande diversité de domaines dont les problématiques transversales peuvent se rapporter à de multiples centres d'intérêt (politique, économique, social, culturel). Le libellé du sujet peut être tellement imprécis qu'il ouvre tous les champs du possible dans son traitement, ce qui a parfois pu conduire un jury de concours à revoir les critères de correction initialement envisagés.

En témoignent les propos contenus dans le rapport du jury du concours IRA (2010) de Lyon concernant le sujet « *Protéger le territoire : quels enjeux et quelles orientations pour un pays comme la France ?* » : « *Le sujet se prêtait en effet à un champ d'investigation très large, d'autant que, suite à la lecture d'un premier panel de copies, le domaine de l'économie et de l'emploi, considéré dans un premier temps comme hors sujet, a été admis dans le champ du sujet.* »

Par conséquent, il s'agit bien d'un sujet de culture générale, mais pas n'importe quel sujet. Ce sont des sujets qui soulèvent des problématiques de société et, plus précisément, qui intéressent peu ou prou l'action publique, en prônant une réflexion sur le rôle de l'État et des collectivités territoriales. Nous pouvons parler de sujets « politiques », au sens noble du terme, ou de sujets susceptibles d'avoir une incidence sur les décisions prises par les détenteurs du pouvoir politique – nationaux ou locaux. À ce propos, la réforme du concours d'accès à l'École nationale d'administration (ENA), entrée en vigueur à la session 2015, a réorienté l'épreuve de composition de culture générale dans le sens que nous venons de préciser, en la libellant de la façon suivante : « *Composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société* »¹.

À la lumière des différents libellés de l'épreuve de composition, nous pouvons cerner deux grandes catégories de sujet d'ordre général.

I. Première catégorie de sujet

La première catégorie concerne des sujets dont le **champ est explicitement axé sur des problématiques relatives aux politiques publiques** nationales ou locales.

L'arrêté du 27 juillet 2012 (modifiant celui du 6 juin 2008) déterminant la première épreuve écrite du concours externe d'accès aux IRA ainsi que le décret du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux indiquent clairement la teneur des sujets et ce vers quoi doit tendre votre culture générale.

Pour accéder aux **IRA**, il faut être capable de rédiger une « *composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)* permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel » (article 1^{er}).

1. Article 1^{er} de l'arrêté du 16 avril 2014 fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'ENA.

D'ailleurs, « *les grands domaines de l'intervention publique* » sont précisés par voie réglementaire. L'arrêté du 18 juin 2014 fournit la liste des thèmes sur lesquels peut porter le sujet de l'épreuve de composition du concours externe des IRA pour la session 2014 :

- le rôle de l'État en matière de politiques sociales ;
- le rôle de l'État en matière économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'État et son organisation territoriale. »

Pour devenir **attaché territorial**, il faut savoir rédiger « *une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...)*. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel » (article 5 du décret du 22 juin 2009).

● ● ● Exemples de sujets relatifs aux politiques publiques

« *L'organisation administrative de l'État et des collectivités territoriales est-elle à même de répondre aux exigences de performance du service public ?* » (IRA 2011)

« *Protéger le territoire et la population : quels enjeux et quelles orientations pour un pays comme la France ?* » (IRA 2010)

« *L'autonomie des universités témoigne-t-elle d'une évolution de la place et du rôle de l'État ?* » (IRA 2009)

« *Dans quelles mesures l'État est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ?* » (IRA 2012)

« *Comment l'État peut-il lutter efficacement contre la pauvreté ?* » (IRA 2014)

« *Les collectivités territoriales face à la mobilité des hommes et des activités.* » (Attaché territorial 2011)

« *L'initiative privée est-elle indispensable aux collectivités territoriales dans la conduite de l'action publique ?* » (Attaché territorial 2010)

« *Le rôle des collectivités territoriales face aux inégalités socioéconomiques.* » (Attaché territorial 2012)

« *Management, performance, qualité, modernisation... : la distinction entre gestion des collectivités territoriales et gestion des entreprises vous paraît-elle pertinente ?* » (Attaché territorial 2014)